

## COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

### Compte rendu sommaire du 26 septembre 2014

**Étaient présents :** Mmes et Mrs AUZOUX Odile, BOISNARD Eric, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GABY-D'HALLUIN Sophie, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, MULLER Frédéric, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier, SIROT Claire, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent

**Absent excusé :** LEHERON Dominique

Mr Thierry Gatinet a été nommé secrétaire.

#### **1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2014.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2-Compte rendu des décisions et actions du maire**

Mr le maire a déposé plainte pour dégradations des carreaux des fenêtres de la mairie.

Mr le maire et les commissions concernées ont rencontré :

-le SITE, pour le transfert de compétence de l'assainissement collectif.

- l'AURH, pour l'élaboration du PLUI.

-l'Abbé Malhère, afin de se présenter et de communiquer la date d'un concert dans l'église.

#### **3- Création d'un poste d'ATSEM à 35/35<sup>ème</sup> et suppression du poste d'ATSEM de 28,86/35<sup>ème</sup>**

Suite à la modification des rythmes scolaires et la mise en place des animations périscolaires. Il est nécessaire de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 01 septembre 2014.

Par conséquent, le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe de 28,86/35<sup>ème</sup> est supprimé.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ceci exposé, Le conseil municipal :

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire de Centre de Gestion du 27 juin 2014,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publique.

AUTORISE la suppression du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe de 28,86/35<sup>ème</sup>.

AUTORISE la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 01 septembre 2014.

#### **4- Frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures**

La commune reçoit des demandes d'inscription d'enfants ne résidant pas sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac.

Il est possible d'accepter ces inscriptions dans 2 cas de figure :

La commune d'origine n'est pas dotée d'un établissement scolaire ou ne fait pas partie d'un regroupement scolaire,

La famille a obtenu une dérogation du maire de sa commune ou de l'autorité compétente du regroupement.

Pour permettre de faire face aux coûts de fonctionnement de notre école et nous permettre de demander une participation à ces collectivités, il est indispensable de délibérer sur un montant de participation.

Le coût réel actuel du fonctionnement par enfant est approximativement de 1 100 €; cependant il est souhaitable de rester dans la moyenne de ce qui est pratiqué dans les collectivités voisines (entre 450 et 550 €).

Il est donc proposé de délibérer sur un montant de 500 €

Ceci exposé, Le conseil municipal :

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire,

Fixe la participation annuelle (année scolaire) des communes extérieures à 500€ par élève fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de Courtonne-la-Meurdrac, pour les inscriptions accordées à compter de la rentrée scolaire 2014.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

### **5-Compte rendu des EPCI**

**SITE** : la commission a rencontré AURH afin de porter une réflexion sur un plan de zonage, pour étendre éventuellement l'assainissement collectif.

**SIDMA** : réunion du syndicat, le mercredi 12 novembre à 18h à Beuwillers.

#### **LINTERCOM :**

-Recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes Lintercom Lisieux-Pays d'Auge, suite à la décision du 20 juin 2014 du Conseil Constitutionnel et à l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014. Par conséquent, à compter du 24 août 2014, Lintercom Lisieux-Pays d'Auge est composé de 66 conseillers communautaires. La commune passe de 2 à 1 délégué et Lisieux de 15 à 31.

- Commission Développement Economique :

\*ZAC : le projet d'installation de la SCA Normande est reporté.

\*Un hôtel d'entreprises va être créé dans le quartier de la gare.

\*visites régulières d'entreprises Lexoviennes.

-Commission Affaires Sociales :

\*Différents ateliers sont prévus pour les personnes âgées, atelier mémoire, échange de savoirs, gym douce.

\*une réflexion est en cours d'élaboration afin de créer un CIAS (Centre Intercommunal Action Social).

**CCAS** : le comité s'est réuni pour élaborer les différentes actions qui peuvent être menées sur la commune.

### **6-Convention avec le SITE pour mise à disposition du personnel communal**

Par arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013, la compétence assainissement collectif de la commune a été transférée au 1 janvier 2014 au Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux. La commune et le SITE souhaitent que l'entretien de la station continue à être assuré par l'agent technique de la commune pour 5 heures hebdomadaires.

Afin de régulariser ce fonctionnement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de l'agent technique communal avec le SITE. Ceci exposé, Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SITE de la mise à disposition de l'agent technique pour l'entretien de la station d'épuration.

### **7- Décision Modificative virement de crédit voirie**

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

-Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,

-Décide de modifier l'inscription comme suit :

Diminution du compte fournitures de voirie (60633) de 1 350€ et augmentation du compte voies et réseaux (61523) de 1 350€.

### **8- Emprunt pour travaux voirie « Le Pont Bigot »**

Afin de démarrer la réfection de voirie du chemin communal « le Pont Bigot » prévu au budget de cette année, il est nécessaire de souscrire un emprunt. Ces travaux nous coûteront finalement 28 552 € TTC.

La TVA nous étant restituée dans l'année, il est préférable d'emprunter le hors taxe, soit 23 000€ sur 10 ans.

Le conseil municipal, après délibération, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Basse-Normandie un emprunt de 23 000€.

### **9- Emprunt photocopieur**

Nous avons l'obligation de dématérialiser totalement la comptabilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cela concerne notamment l'ensemble des pièces justificatives qui doivent être jointes aux pièces comptables.

Cela implique d'être équipé avec du matériel permettant de scanner dans de bonnes conditions l'ensemble de ces pièces.

Notre photocopieur ne le permettant pas, il faut envisager le changement du matériel pour un coût de 3564 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Basse-Normandie un emprunt de 2 900€ destiné à financer le montant Hors taxe de l'achat d'un photocopieur.

### **10- Tarifs salle des fêtes**

Vu la commission fêtes et cérémonies,

Il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs de la location de la salle des fêtes

Comme suit à compter du 1 janvier 2015 :

Location commune : 220€

location hors commune : 270€

Location association exerçant leur activité sur la commune : 50€

Location de vaisselle : 1€ par personne

Téléphone : 0,40€

Concernant les associations exerçant leur activité sur la commune, il leur sera attribué une gratuité par an puis le tarif location association sur les locations suivantes;

Concernant les employés de la commune, il leur sera attribué une gratuité par an puis le tarif location commune sur les locations suivantes;

Concernant les professeurs des écoles de la commune, le tarif location commune sera appliqué.

### **11- Questions et informations diverses**

-Réunion des associations, le jeudi 16 octobre 2014.

-Réunion de la commission des finances, le 28 octobre 2014.

-Le conseil général prévoit la réfection de la RD 75b et RD 75c.

Prochaine réunion de conseil municipal, le 21 novembre 2014.